



Assemblée générale

Distr. limitée
21 juin 2000
Français
Original: anglais

Vingt-troisième session extraordinaire Comité ad hoc plénier

Projet de rapport

Rapporteur : Mónica Martínez (Équateur)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné l'alinéa b) du paragraphe 114, l'alinéa e) du paragraphe 128 et l'alinéa c) du paragraphe 132 du projet de document de la vingt-troisième session extraordinaire [A/S-23/2/Add.2 (Part IV)] à sa __ séance le 9 juin 2000.
2. À la même séance, le Comité a approuvé les modifications indiquées ci-après et a recommandé à la session extraordinaire d'adopter le texte modifié des paragraphes en question :
 - a) L'alinéa b) du paragraphe 114 a été remanié comme suit :

« Encourager la collaboration, le cas échéant, entre les différents échelons gouvernementaux, les ONG, les organisations locales et les chefs traditionnels et communautaires pour assurer la protection et la défense de l'ensemble des libertés et droits fondamentaux des femmes et des filles, la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que l'égalité des droits des femmes et des hommes; »
 - b) À l'alinéa e) du paragraphe 128, le mot « traditionnels », après le mot « négatifs », a été supprimé.
 - c) L'alinéa c) du paragraphe 132 a été remanié comme suit :

« Promouvoir le respect du droit des femmes et des hommes à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Reconnaître le rôle central que la religion, la spiritualité et les convictions jouent dans la vie de millions de femmes et d'hommes. »
